

2BDT
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 AVENUE ARAGO
47400 FAUGUEROLLES
Siège de liquidation : 260, Route du Petit Moulin
47350 SEYCHES
853 527 802 RCS AGEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 AOUT 2026
--

L'an 2026,
Le 31 Août,
A 9 heures,

Monsieur Thierry DEBOT, demeurant 260, route du Petit Moulin, 47350 SEYCHES,

Associé Unique et liquidateur de la société 2BDT,

Déclarant avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et pouvant ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Thierry DEBOT, Associé Unique et liquidateur de la société 2BDT en liquidation, constate et approuve l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société, ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de -10 000,00 euros.

DEUXIÈME DÉCISION

Monsieur Thierry DEBOT, Associé Unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif, décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué.

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Thierry DEBOT donne quitus de sa gestion au liquidateur et le décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société 2BDT dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

TD

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Certifié conforme

**L'Associé Unique
Thierry DEBOT**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Thierry DEBOT', with a long horizontal stroke extending to the left.